

Compte rendu de réunion

Objet :
Contournement autoroutier d'Arles
Groupe de travail Milieu Naturel
séance 3

Date de réunion : 13/02/20

Lieu : CCI Pays d'Arles – Arles

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Participants	Excusés	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

Stéphane Saint-Pierre, directeur du cabinet Nicaya Conseil, présente aux participants l'ordre du jour de la séance :

1. Introduction
2. Synthèse des contributions du groupe en séance n°2
3. Partage d'informations sur l'état initial du milieu naturel
4. Présentation de l'analyse des différentes variantes étudiées et de leurs incidences en matière de milieu naturel
5. Travail en atelier
6. Les suites

RELEVÉ DES ECHANGES :

Axe 1 : Introduction et présentation de la synthèse des contributions en séance n°2

Voir support de présentation, partie 1

Stéphane Saint-Pierre présente aux participants les règles de vie du groupe de travail ainsi qu'un rappel du fil conducteur des séances de ce groupe de travail « Milieu Naturel ».

Anne-Sophie CHAUDAT, du bureau d'études Egis, présente une synthèse des contributions effectuées par les participants lors du groupe de travail n°2.

Axe 2 : Partage d'informations sur l'état initial du Milieu Naturel

Voir support de présentation, partie 2

Le bureau Egis présente les résultats des études et l'état initial relatif au Milieu Naturel.

Lors de la présentation de la synthèse de la démarche, Egis indique qu'un complément d'inventaires a été effectué à la demande des participants pour respecter le cycle biologique d'un an.

- Un participant demande des précisions concernant l'identification des domaines vitaux des couples d'Aigles de Bonelli. Les Alpilles sont l'une des zones où l'espèce est présente. Il précise que les domaines vitaux sont indiqués dans les Plans nationaux d'action.
- Une participante précise que le Nord du secteur du projet va se situer sur le domaine vital de l'Aigle de Bonelli et le Sud.

- Egis précise que les cartes prennent bien en compte les domaines vitaux. Y figurent le fuseau d'étude comme les infrastructures existantes (RN113...).

Hippolyte Pouchelle ('Egis), présente les continuités et fonctionnalités écologiques du territoire :

- Il présente différentes zones modales spécifiques : le Rhône, les marais et la zone de Coussouls.
- Un participant demande où se situent les corridors pour chiroptères sur les cartes présentées. Il demande des précisions sur la classification réalisée entre les corridors principaux, secondaires et tertiaires.
 - Egis précise que ces corridors seront présentés par la suite de façon détaillée avec les trames bocagères, arborées, boisées.
 - La classification proposée par Egis reflète une classification d'échelles. Celles-ci en s'affinant font apparaître d'autres corridors. A l'échelle du fuseau, le corridor principal est celui du Rhône.
- Un participant souligne que les corridors pour les chiroptères sont un des enjeux principaux.
 - La Dreal souligne que le nom « secondaire » exprime l'échelle et non l'enjeu.
 - Egis indique que des routes principales sont détectées, en fonction de la présence de gîtes, apparaissent selon l'importance des flux.
- Une participante demande si le corridor Alpilles Crau Camargue a été repris.
 - Egis confirme que cela a été le cas.

Lors de la présentation des inventaires – Habitats :

- Un participant demande des précisions sur les cartographies, en particulier dans le secteur des marais et des secteurs où des laurons ne semblent pas mentionnés.
- Un participant demande des précisions sur les 21 habitats prioritaires qui seraient identifiés comme potentiellement impactés voire détruits pour certains. Cela lui semble a priori sous-évalué.
 - Egis indique qu'il s'agit du résultat de l'inventaire et non des habitats potentiellement impactés et/ou détruits.
 - Egis précise que sur le secteur Saint-Martin de Crau, le fuseau est bien réduit puisqu'il s'agit d'un aménagement sur place.
- Un participant indique qu'une cartographie de 2014, accessible en ligne, indique les surfaces de laurons et cladiaies
 - La Dreal remercie le participant et lui propose de bien vouloir partager cette cartographie avec Egis et la DREAL afin d'aider à compléter cet état des lieux.
- Un participant signale que tous les secteurs de Chanoines lui semblent avoir été sous-estimés.
- Un participant signale que des employés du SYMCRAU lui auraient confirmé la minimisation de la présence de laurons. Il demande à avoir une cartographie qui soit exhaustive.
 - Egis remercie pour cette intervention et indique que ces éléments seront vérifiés.
 - Egis précise que les personnes en charge des premiers inventaires ont eu un accès limité à l'un des secteurs où se trouvent des taureaux. Un dispositif d'inventaire complémentaire a cependant été mis en œuvre et doit être à même de fournir des informations complémentaires.
 - La Dreal précise qu'un retour sur le terrain sera réalisé pour affiner le travail.
 - Une représentante des services de la Ville d'Arles précise que le problème d'inaccessibilité avait déjà été soulevé lors des précédentes études.

- A cette question de l'accès, un participant demande si des arrêtés préfectoraux ne pourraient pas être pris pour autoriser l'accès aux parcelles privées.
 - Egis répond que l'arrêté ne concerne que les parcelles non clôturées (*Arrêté préfectoral du 26 avril 2019, portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées, situées sur le territoire des communes d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau, en vue de la réalisation, par la DREAL PACA, des études préalables nécessaires au projet de contournement autoroutier d'Arles-A54*)
- La Dreal demande à récupérer des données disponibles, signalées par un représentant du Parc naturel de Camargue.
- Egis précise que pour retourner dans ces zones, il conviendra d'attendre une période propice aux inventaires.

Lors de la présentation des inventaires – Flore :

- Un participant souligne la présence de boisements de part et d'autres du fuseau.
- Un participant souligne la présence de cladiales – au niveau du golf, sur le secteur Saint-Martin au nord de la voie rapide.
- Une participante demande si une analyse bibliographique a été réalisée pour la flore ou si la cartographie prend seulement en compte les résultats d'inventaires. Elle demande également si des espèces protégées vont être intégrées à partir des données bibliographiques.
 - Egis répond qu'une analyse bibliographique a été réalisée, notamment pour les nénuphars blancs et d'autres espèces qui continuent d'être cherchées.
- Une participante demande comment se font les choix d'inventaires ainsi que des zones.
 - Egis indique que l'échantillonnage se fait en fonction des habitats dont l'inventaire s'appuie sur la photographie aérienne et la validation est ensuite effectuée grâce aux sorties terrains.
 - Pour la flore, des sorties terrains sont réalisées aux moments propices de l'année. Sur toute l'année civile, cela permet de retrouver les espèces dans les habitats favorables. Un travail de préparation pour l'échantillonnage de la flore et des interventions plus ciblés dans le temps et l'espace permettent la réalisation de l'inventaire. La bibliographie SILENE (portail public des données naturalistes) permet de confirmer la présence d'espèces et d'en rechercher de nouvelles dans des habitats favorables.
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/silene-le-portail-public-des-donnees-naturalistes-r356.html>
- Une participante souhaiterait qu'apparaissent sur les cartographies les zones non prospectées. Il lui semble réducteur de ne placer sur les cartes que les résultats d'inventaires sans compléter avec les espèces provenant de la bibliographie. Un point méthodologique lui semble à préciser.
- Une participante demande de localiser sur les cartes les endroits où ont été réalisés les inventaires même si aucune espèce n'a été détectée.
- Une participante souhaiterait que la liste complète des espèces apparaisse et non pas seulement le nom du cortège faunistique et floristique.
 - La Dreal explique qu'il s'agit là d'un choix de présentation pour une réunion du groupe de travail qui peut paraître réducteur mais qui se voulait adapté à l'échange en réunion.
 - La liste complète des espèces est toutefois prise en compte dans les études et les rapports afférents.
- Un participant souligne le manque de relevés phytosociologiques ne permettant pas de se faire un avis représentatif.

Lors de la présentation des inventaires – mammifères semi-aquatiques :

Egis précise que le protocole et l'analyse ADNe (ADN environnemental) ont mis en évidence la présence de ragondins et rats bruns. La cistude a été pistée, sans résultats. Les protocoles ADNe sont très ciblés dans le temps, une quinzaine de jours, limitant les données mais venant en complément des investigations déjà réalisées.

- Un participant demande des précisions sur les espèces recherchées, notamment de

la famille des Néomys.

- Egis précise que les musaraignes aquatiques et fodiens ont été recherchées. En termes d'ADN, la proximité des espèces amènent à des difficultés d'analyse pour dissocier les deux.

Lors de la présentation des inventaires – chiroptères :

Egis explique avoir fonctionné principalement avec des enregistreurs automatiques. La grande noctule n'a pas été retrouvée.

Egis présente les points d'observation et les fonctionnalités pour les chiroptères. Les phases de déplacements principaux ne sont pas hiérarchisées.

Des distinctions ont été opérées entre les habitats des chiroptères et des grands rhinolophes. 2 toitures de 3 bâtiments qui accueillait l'espèce se sont effondrées (au cours des dernières années).

L'échantillonnage se fait également grâce aux routes de vols perçues.

- Un participant souhaite un changement d'échelle sur les cartes afin de les rendre plus lisibles.
- Une participante souligne un problème d'échelle car, selon elle, il n'est pas possible de vérifier si un grand secteur a été oublié ou non lors des inventaires.
 - Egis souligne que 90 points d'enregistrement ont été répartis sur le fuseau.
- Un participant souligne que le Molosse de Cestoni a été perçu lors d'un captage.
 - Egis souhaiterait avoir accès à l'enregistrement si possible ou connaître la nature de l'observation.
- Un participant souligne la présence d'une espèce nouvelle, le murin de Brandt.
 - Il est précisé qu'il est parfois difficile d'analyser la signification d'une espèce nouvelle et de déterminer si elle se trouve de passage ou les raisons de son apparition. La question se pose ici avec le murin de Brandt.
 - *NB : Le GCP a confirmé au bureau d'Egis, après réunion, qu'il se positionnera par rapport à cette espèce. Les enregistrements lui seront transmis.*
- Egis souligne la présence du grand rhinolophe autour de Saint-Martin. Une attention particulière sera portée au niveau des bretelles de sorties et aux ouvrages pour le réaménagement.
- Concernant le franchissement du canal, les données seront actualisées.
- Un participant demande le lien avec les corridors. Il souhaite savoir quel est le plan de prospection mené.
 - Egis précise qu'il procède également via une lecture du paysage pour définir un échantillonnage et des points d'écoute. La stratégie peut être double de faire des points d'écoutes mêmes dans les zones moins propices.
 - Egis précise sa méthode comportant deux aspects : les détecteurs ultra-sons manuels installés sur points fixes et produisant des enregistrements de 10 à 20 minutes selon le protocole Barataud ou bien des enregistreurs posés tout au long de la nuit pour connaître si des pics sont enregistrés et sur quelle espèce. Cela peut traduire une route de vols intensément empruntée ou la proximité d'un gîte.
- Un participant souhaite savoir si les cartes peuvent évoluer et préciser les corridors.
 - Egis précise que les cartes peuvent être affinées mais que cela ira toujours dans le sens de la densification par les inventaires complémentaires.
- Un participant se demande ce qu'il en sera des corridors non distingués.
 - Egis précise que cela dépend de ce qui est recherché. Les mesures seront prises en fonction du choix de l'ouvrage et des corridors de plus ou moins grande importance.
- Un participant souhaite disposer de données quantitatives et non pas seulement qualitatives. Cela signifie avoir des données sur les nombres, l'heure de passage etc afin de pouvoir comparer les données dont disposent des acteurs experts du territoire. Pour lui, les informations transmises ne sont pas suffisantes pour se faire un avis.

- Egis indique qu'un document pourra être transmis.
 - Le participant précise qu'il faudrait que celui-ci comporte les lieux, dates et conditions pour avoir une représentation globale pour juger.
 - La Dreal comprend sa position et rappelle que les choix de présentation qui sont faits sont destinés à des formats de groupes de travail.
 - La Dreal souligne que le document qui a été remis par Egis aux experts relatifs aux milieux naturels est un document de travail et provisoire : il vise à bien exposer les investigations menées, les résultats obtenus, mais il ne bénéficie pas du niveau d'aboutissement de rapports d'étude complets et finaux. Les remarques formulées par les spécialistes permettent d'enrichir, compléter les analyses, corriger le cas échéant erreurs et approximations. Cela se justifie d'autant plus sur un sujet aussi complexe que le milieu naturel, avec une expertise locale très forte.
- Un participant souligne un doublon dans la légende d'une carte.
 - NB : Le diaporama à votre disposition a été modifié après le groupe de travail suite aux demandes de modifications.

Lors de la présentation des inventaires – faune piscicole :

Un problème de continuité apparaît entre 3 des cours d'eau identifiés. Le rétablissement des continuités pourrait être une piste d'amélioration des cours d'eau.

- Un participant demande si des éléments bibliographiques ont été utilisés .
 - Egis répond que sur tous les cours d'eau, mis à part le Rhône, la pêche a été pratiquée directement.
 - Pour le Rhône, les données bibliographiques sont riches et plus représentatives que ne pourrait l'être un inventaire direct.

Axe 3 : Présentation de l'analyse des différentes variantes étudiées et de leurs incidences en matière de milieu naturel

Voir support de présentation, partie 3

Le secteur Tête de Camargue est présenté. Avec ses rizières, le secteur apparaît comme une zone de nourrissage.

- Un participant demande des précisions sur la norme autoroutière qui a conduit à retravailler à la marge les variantes historiques.
 - La Dreal précise que des « normes » (recommandations techniques) demandent des niveaux élevés de sécurité, concernant la visibilité notamment. Ces normes routières peuvent néanmoins faire l'objet d'assouplissement si les conditions le permettent. Pour la définition des caractéristiques des variantes, une application de ces nouvelles r a été effectuée. Elles représentent les normes les plus confortables, appliquées de manière similaire pour les différents tracés ; les caractéristiques du projet pourront être optimisées dans le cadre d'une démarche d'études progressive, en particulier pour la solution retenue.
- Un participant demande des précisions sur le franchissement du Rhône.
 - La Dreal précise que la solution technique choisie en 2011 prenait en compte 3 contraintes pour les appuis dans le lit du Rhône : l'écoulement hydraulique, le gabarit de navigation et l'évitement d'appuis dans les berges. Deux appuis avaient été envisagés dans le lit mineur pour éviter la réalisation d'un trop grand ouvrage.
- Un participant demande des informations complémentaires sur la transparence hydraulique.
 - La Dreal précise que les ouvrages classiques en rive droite et rive gauche sont envisagés différemment mais avec le souci de répondre aux enjeux de transparence et d'atténuer les effets du projet.
 - Elle indique que les dimensionnements sont étudiés avec ce principe de transparence et qu'une localisation plus fine sera recherchée au moment du choix

de tracé.

- La Dreal précise que des optimisations pourront être envisagées là aussi, par la suite. Aussi, l'ouvrage en fonction de ses dimensions peut avoir des impacts différents, ce qui peut orienter le choix de l'ouvrage.
- Un participant note que dans le rapport transmis, une forte activité des castors a été relevée et se demande les mesures qui pourraient être mises en place pour réduire les impacts sur cette population :
 - Egis évoque que différents modes peuvent être envisagés : appuis dans le lit, mode opératoire en amont et pendant la phase de travaux, etc.
 - La Dreal précise que la ripisylve aussi peut être fragile et que des éléments clés seront à définir en amont et à affiner par la suite. Le franchissement du Rhône apparaît comme un enjeu majeur sachant que le Rhône au sein du fuseau peut être considéré comme un secteur à part entière avec ses enjeux spécifiques.
 - La Dreal indique que ces considérations vont avoir un lien avec l'architecture de l'ouvrage. Il s'agit a priori de réaliser un ouvrage qui s'intègre au mieux dans le paysage et le territoire.

Le secteur Plan de Bourg est présenté.

- Un participant demande des précisions sur le secteur.
 - Egis précise que le secteur est principalement agricole avec des fonctionnalités écologiques identifiées telles que l'alignement de haies ou des groupes d'arbres sur un territoire principalement ouvert.
 - C'est sur ce secteur que deux gîtes à grands rhinolophes se sont effondrés.
 - Un seul individu de Cistude a été observé sur le secteur de la Roubine. Il est convenu avec les participants que compléments soient envisagés par Egis.
 - Les variantes apparaissent plus au nord là où l'agriculture est moins intensive mais dans un paysage plus fermé.
- Un participant demande ce qui est prévu pour réguler la présence et l'augmentation du trafic poids lourds sur la route départementale.
 - La Dreal précise que des modélisations sont réalisées à partir de différentes hypothèses. De l'ouest, il y aura la possibilité de sortir au sud et de rejoindre la rocade via le barreau de la RD35. Le trafic contourne Arles par le sud, mais il n'y a pas de « fuites vers le sud » identifiées.
 - Le participant affirme qu'il y a un trafic de poids lourds, en provenance ou direction du GPMM. L'interdiction ne semble pas respectée.
 - Une représentante du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône précise que cela n'est pas forcément des plus pratique pour ces PL car cela rajoute du temps de trajet. Par ailleurs, l'autoroute conduit à réduire la tendance d'utiliser un réseau secondaire inadapté à la circulation et au trafic poids lourds.
 - La Dreal précise que le trafic poids lourds concerne semble très faible par rapport au trafic PL global.
- Une participante précise que la thématique des trafics va au-delà mais concerne également les pollutions potentielles sur le milieu naturel.
 - La Dreal indique que des éléments sont disponibles sur ces questions liés aux trafics (présentés dans les GT relatifs aux trafics ou aux échangeurs) sur le site internet et qu'un travail technique est effectué et sera présenté pour croiser les différentes thématiques.
 - Un participant indique des enjeux forts pour la nappe de Crau avec les captages d'eau potables qui y sont réalisés.
 - Egis indique que l'assainissement des eaux pluviales récoltées de la plateforme autoroutière est à prévoir d'autant plus que des enjeux sur les milieux se posent avec une nappe elle aussi fragile. La réglementation impose toutefois de rejeter une eau au moins d'aussi bonne qualité, avec un engagement d'efficacité.

- Un participant souligne au sein du milieu du Rhône et du Vigueirat l'omission d'espèces telles que l'anguille, espèce qui fait partie d'un plan national d'action. Il rappelle donc l'importance de la transparence des ouvrages par rapport aux continuités écologiques. Il signale que l'anguille se retrouve dans tous les milieux et nécessite cette continuité en tant qu'espèce migratrice.
 - Egis précise qu'il y aura un rétablissement des fonctionnalités avec le positionnement des ouvrages. Une transparence hydraulique globale est recherchée. Sur le secteur Tête de Camargue, l'anguille est apparue à certains endroits et elle sera prise en compte dans les différentes mesures d'évitement et de réduction des impacts en lien avec le dimensionnement de l'ouvrage.

Le secteur Draille Marseillaise est présenté.

- Un participant signale le manque de voiries sur les cartes.
- Un participant souhaite savoir si les cartes sont consultables.
 - Les cartes seront en ligne avec le support.
 - Les cartes sont composées de multiples strates. Des choix de représentation ont été faits afin de mettre en avant certains enjeux. Effectivement, cela peut conduire à une perte de repères spatiaux.
- Un participant souhaite que le chemin « VC38 » Draille Marseillaise soit rajouté.
 - *NB : Le diaporama à disposition des participants a été modifié après le groupe de travail suite aux demandes de modifications.*
 - Egis précise que les points verts ZNIEFF seront rajoutés pour que la représentation soit facilitée, d'autant plus que les enjeux écologiques au sud du secteur sont très forts.
- Une participante demande si la légende pourrait ne pas être séparée des cartes mais apparaître dans un même ensemble.
- Un participant questionne l'impact que les travaux auront dans le secteur de Raphèle.
 - La Dreal précise que la 2X2 voies (RN113) sera mise aux normes autoroutières entre Balarin et l'échangeur de St-Hippolyte), et élargie à 2x3 voies (la section en tracé neuf sera à 2x2 voies).
 - Le calage géométrique de la plateforme autoroutière est délicat, avec le souci de se rapprocher de la voie ferrée, en limitant les besoins d'élargissement vers le sud. La contre-allée qui dessert actuellement la station d'épuration sera impactée et devra être rétablie.
 - Le participant se questionne sur la place et la localisation de la station d'épuration.
 - Il énonce qu'en 2013 avait été évoqué la possibilité de rester en 2X2 voies pour éviter d'impacter le nord du marais des Chanoines.
 - Lionel Patte (Dreal) indique qu'il n'a pas connaissance de cet élément (les études menées à cette époque et même antérieurement prévoient un tel élargissement à 2x3 voies).
Ndlr : l'hypothèse d'une autoroute à 2x2 voies dans ce secteur a été une hypothèse dans le cadre d'un système d'exploitation fermé, conservant la RN113 actuelle, ce qui ne permet pas de réduire les emprises routières, au contraire.
- Un participant précise que l'emprise du projet va s'étendre au sud et questionne la DREAL et Egis sur les destructions qui auront lieu.
 - Egis confirme le besoin d'élargissement des emprises routières (autoroute et contre-allée, au-delà du secteur aujourd'hui aménagé).
 - La Dreal précise que le rétablissement de la contre-allée est nécessaire pour que les fonctions se maintiennent avec un décalage de celle-ci d'une vingtaine de mètres. Ces valeurs seront précisées.
- Un participant interroge la DREAL sur les effets indirects, de par les remblais et les éléments déplacés. Un autre participant questionne la DREAL les impacts différés et indirects des trafics.
 - La Dreal indique que la RN113 actuelle est source de pollution chronique et que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le projet devra répondre à des

normes très exigeantes (yc sur la RN113 mise aux normes autoroutières), ce qui améliorera très significativement la situation actuelle, notamment dans ce secteur proche des marais.

- Egis précise que dans chaque choix de variantes, des solutions peuvent être recherchées et identifiées en termes de rétablissement.
- La Dreal précise que cela nécessite une bonne connaissance des enjeux et du secteur afin d'identifier les interactions du projet avec celui-ci.

Le secteur Saint-martin de Crau est présenté.

D'un point de vue géographique, le secteur d'élargissement se trouve à proximité voire au droit d'axes majeurs de fonctionnalités écologiques. Des modalités d'intégration sont à étudier pour penser la réduction des impacts.

- Lionel Patte (DREAL) demande à Egis si des éléments sont constitutifs d'une continuité écologique nord-sud.
 - Egis indique qu'il y en a mais que les infrastructures déjà existantes jusqu'à Raphèle constituent des barrières et que peu de passages majeurs ont donc été identifiés.
- Une participante indique que dans son PLU, la mairie de Saint-Martin-de-Crau préconise la construction d'un corridor nord-sud avec une remise en l'état de la carrière. Elle souhaiterait que cela apparaisse sur la cartographie.
 - Un participant indique que les fonctionnalités en dessous du pont sont à identifier
 - Un autre participant précise qu'il est compliqué de connaître les espèces favorisées par un corridor sous ouvrage. Cela nécessite donc un travail approfondi.
- Un participant indique qu'un réseau de haies est développé au nord du fuseau ainsi qu'au sud avec une zone en Nature 2000. Les cartes sont disponibles et pourraient être intégrées aux études. Il rappelle l'importance du passage nord-sud.
- Un participant indique qu'une étude du GCP mentionne l'existence du nœud routier qui contrarie les passages nord-sud.
 - Les échanges entre participants s'orientent vers le passage de la Chapelette avec la présence du pont SNCF et une circulation intense de camions.
 - Lionel Patte (DREAL) précise que ces données et diagnostic sont à valoriser et à intégrer à l'échelle du projet.

Egis présente les différentes mesures d'aménagement possibles en mettant en évidence que les palissades ou passerelles doivent être pensées afin d'être connectées, lisses et permettre un fonctionnement optimal.

- Un participant demande les hauteurs envisageables.
 - Egis indique que cela peut être de la même hauteur qu'un panneau signalétique. Egis indique que l'élément majeur est de les mettre en continuité avec les haies afin d'optimiser la connexion.
- Un participant demande l'impact à prévoir sur les zones humides.
 - La Dreal indique que ces études fines seront réalisées lors de l'étude d'impacts.

Certains participants font part de leur point sur vue sur la façon dont sont menées les études.

- Dans un rapport transmis aux experts locaux en matière de milieu naturel, un participant souligne que des inventaires ont été réalisés en mai 2019 avec un mistral significatif, ce qui est de nature à perturber l'écoute des espèces et donc les résultats de l'inventaire.
- Un autre participant souligne que le rapport transmis n'est pas suffisamment abouti et que des informations portant par exemple sur les exuvies des libellules ont été contradictoires entre ce qui a pu être dit puis écrit dans le rapport, ou encore certaines espèces mentionnées comme non trouvées mais qui en fait pour lesquelles une recherche n'a pas été réalisée.

- Un besoin d'apport et de matières plus conséquents est exprimé.
 - La Dreal et Egis comprennent la demande d'approfondissement des connaissances au sein de ce groupe de travail.
 - La Dreal et Egis partagent avec les participants la façon de répondre au mieux à ces interrogations et indiquent que des réponses complémentaires seront apportées par le bureau d'études.
 - Le rapport transmis a valeur de document de travail et a vocation à être complété et enrichi (les erreurs ou contradictions bien entendu corrigées), de nouvelles informations pouvant être intégrés après validation.

La DREAL rappelle que les échanges d'informations et de données d'inventaires sont réalisés dans le groupe de travail à un niveau très amont avant finalisation. Ils ne sont donc pas aboutis et les échanges avec les participants ont justement vocation à attirer l'attention sur certains points et sont donc amenés à les faire évoluer. L'objectif de la DREAL est que chaque participant puisse, s'il le souhaite, participer à cet échange et contribuer à améliorer ce qui peut l'être.

- Un participant souligne le besoin de transparence de la part de l'ensemble des parties prenantes du projet.

Axe 3 : Suites de la séance

- Le support de présentation et le compte-rendu de la séance seront transmis aux invités et participants.
- Le support et compte-rendu sera à retrouver sur le site : www.contournementarles.com
- Un comité de suivi est fixé le 18 février 2020. Les participants des différents groupes de travail sont invités à y assister.

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES
Atelier n°3 Milieu naturel du 13 février 2020

ANNEXE – LISTE DES PRESENTS

<u>Organismes</u>	<u>NOM Prénom</u>
Parc Naturel régional de Camargue – N2000 Trois Marais	PLOTEAU Gaëtan
Conservateur Marais de Meyranne (Conservatoire du Littoral) et Amis du Marais de Vigueirat	MASSEZ Grégoire
CEN PACA	MEFFRE Bénédicte
CIQ La Roquette	OTHNIN GIRARD Alain
MRM Technicien hydrobiologiste	MATHERON Corentin
ACEN	DUB Corinne
Mairie Saint Martin de Crau – Natura 2000	GARNIER Audrey
Mairie Saint Martin de Crau	HENRY Mireille
Tour du Valat	OLIVIER Anthony
DDTM 13	GIRET Sylvie
CD13 – DRP	GUILLOT Emmanuelle
CEREMA	BOURNAZEL Marie-Ange
DDTM 13	BONNIER Loïc
Collectif des riverains de Pont de Crau	MAGUB Michel CHIESA Monique
Région Provence-Alpes Côte d'Azur	DORNE Rémi
CDD Pays d'Arles	ROCCHI Jean-Marc
Foin de Crau	CLAVIER Rémy
EGIS	CHAUDAT Anne-Sophie POUCHELLE Hippolyte
DREAL PACA	PATTE Lionel
Nicaya Conseil	SAINT-PIERRE Stéphane RIBARDIERE Elise